

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille dix-huit, le 05 février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 26 janvier 2018 et sous la présidence de Monsieur Michel BAINVEL, Maire.

Présents : Michèle GUITTARD, Gérard CHEROUVRIER, Christophe BÉDARD, René GOALLO, Chantal de GRAEVE, Christine PAVY, Julien LOYER, Geneviève DUROSELLE, Patrice DEBEAUPUIS, Michèle LE BARS, Jean-François SÉRAZIN, Marie-Lise BARAFFE, Hervé LAVENANT, Dominique DANDURAND, Anita ALLAIN-LE PORT, Vanessa JACOB-ANDRE, Christian CESBRON, Anne-Sophie GANDON, Joseph LE SCIELLOUR, Jean-René JAOUEN, Sandrine LE GODEC, Séverine MULLER, Erwan MAHEVO.

Ont donné procuration : Patrick PIQUET à Jean-François SÉRAZIN, Hervé LE GOUEZ à Christine PAVY, Corinne RUYSSSEN à M Christophe BÉDARD

Secrétaire de séance : Vanessa JACOB-ANDRE

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

4/2018) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Sommaire

- 1. Préambule**
- 2. La conjoncture nationale**
- 3. Les orientations budgétaires**

BUDGET PRINCIPAL

- **FONCTIONNEMENT**
 - Recettes
 - Dépenses
 - Autofinancement
- **ENDETTEMENT**
- **INVESTISSEMENT**
 - Recettes
 - Dépenses

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES MOUILLAGES

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL LA CHESNAIE

1) Préambule

Depuis la loi du 6 février 1992, les communes de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'article 107 de la loi NOTRe complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire. Ainsi, pour les communes d'au moins 3 500 habitants et les EPCI, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet du budget.

Les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet du budget.

Les lignes directrices du budget 2018 s'articuleront autour de grandes orientations :

1. **Fiscalité : pas d'augmentation des taux d'imposition communaux**
2. **Section de Fonctionnement : renforcer la maîtrise de l'évolution des dépenses**
3. **Emprunt : Faire un emprunt raisonné pour maintenir la capacité à investir pour la réalisation de projets d'équipements indispensables pour les badennois**

2) La conjoncture nationale

L'analyse de l'évolution du PIB sur 2017 met en évidence une croissance dynamique s'expliquant principalement par la consommation privée, moteur naturel de la croissance française.

Au regard de la bonne tenue des indicateurs avancés, la progression du PIB devrait excéder en 2017 la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant +1,7% en moyenne pour 2017 et 2018.

<i>Prévisions économiques 2017-2018</i>	2017	2018
indice des prix à la consommation en France	1,0%	1,0%
PIB en France (en volume)	1,7%	1,7%
PIB Zone Euro	2,0%	1,8%
PIB aux Etats Unis	2,0%	2,4%

Le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (2018-2022) réaffirme le rôle des collectivités locales dans le redressement des comptes publics. Si la participation des collectivités locales au redressement ne se formalisera pas cette année par une baisse de la dotation globale de fonctionnement(DGF), la contribution locale aux objectifs de baisse du déficit public se traduira par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales .Pour atteindre cet objectif, l'Etat fixe aux collectivités des objectifs d'évolution de la dépense. Ainsi pour les dépenses réelles de fonctionnement l'évolution en valeur, ne devra pas excéder 1,2% pour les collectivités les plus importantes. L'endettement est aussi placé sous surveillance.

3) Les orientations budgétaires 2018

BUDGET PRINCIPAL

A. FONCTIONNEMENT

• LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- **La fiscalité directe**
- **La fiscalité reversée par Golfe du Morbihan Vannes Agglo (GMVA)**

- **Les dotations de l'Etat : la DGF**
- **Les autres recettes**

❖ **La fiscalité directe**

Le produit de la fiscalité directe constitue la principale source de revenu pour le budget communal, environ 60% des recettes de fonctionnement. Pour 2018, nous prévoyons une baisse sur ce poste mais que l'on trouvera en compensation sur le poste « dotations ».

D'après la loi de finances 2018, les nouvelles exonérations concernant la taxe d'habitation, devraient entrer en vigueur par paliers pour une application totale du dispositif en 2020. Les taux de dégrèvement s'appliqueront d'ici là. L'objectif est d'exonérer 80% des ménages en faisant financer le dispositif par l'Etat. La première baisse serait de 30% en 2018, – 65% en 2019 et la totalité en 2020. Si l'Etat s'est engagé à compenser à l'euro près, nous pouvons être inquiets sur la dynamique de la compensation sur la durée. Pour notre commune, cette exonération concernerait 64,3% des ménages sur laquelle nous appliquerons 30% en 2018. Les valeurs locatives servant de base aux impositions directes seraient revalorisées de 1% en 2018, soit le chiffre de la prévision d'inflation.

Concernant les orientations applicables pour l'année 2018, il n'est pas envisagé de faire évoluer les taux d'imposition pour la commune, soit :

- ✓ Taxe d'habitation : 13,25%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,90%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,97% (sans changement depuis 2005)

	2016	2017	2018
TAXE D'HABITATION	1 258 645	1 279 444	1 052 937
TAXE FONCIER BATI	1 318 821	1 340 388	1 362 306
TAXE FONCIER NON BATI	59 030	58 970	58 970
	2 636 496	2 678 802	2 474 214

❖ **La fiscalité reversée par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération**

La commune perçoit de la Communauté d'agglomération du Golfe du Morbihan Vannes Agglo une dotation de solidarité communautaire (DSC) qui s'élèverait pour 2018 à 138.720 euros. A ce montant, il faudra ajouter l'attribution de compensation qui est environ de 1.600 euros moins 7.306,63 euros qui correspondent aux charges annuelles d'entretien et de maintenance courante des espaces et équipement public de la zone d'activités de Toulbroche. La DSC pour 2019 serait de 124.848 euros et pour 2020 112.363 euros.

❖ **Les autres recettes**

Les « AUTRES IMPOTS ET TAXES » correspondent à :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation en provenance du Conseil départemental, nous estimons ce poste à 60.000 euros ;

- la taxe de séjour était perçue au profit de la commune. A partir de 2018, suite à la délibération de conseil communautaire, la compensation de cette taxe sera versée par GMVA et ceci jusqu'à la fin du mandat, pour un montant de 79.210 euros ;
- les droits de place pour un montant de 3.300 euros ;
- la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles pour un montant de 7.000 euros.

Soit un total pour ce poste de 149.510 euros.

Ce qui nous donne un total « IMPOTS ET TAXES » de 2 741k€.

❖ Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Elle se divise en deux composantes : la « part forfaitaire » correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la « part péréquation » est reversée aux collectivités les plus défavorisées. Cette seconde composante dite dotation d'aménagement se subdivise en quatre fractions : la dotation d'intercommunalité, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

▪ La dotation forfaitaire

Elle évolue au prorata des ressources de fonctionnement. L'effort repose principalement sur le bloc communal (70% pour les communes et 30% pour les intercommunalités).

Evolution de la DGF entre 2014 et 2019 en k€								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	manque depuis 2014
DGF	589	560	485	405	368	328	328	2474
Variation annuelle	-29		-75	-80	-37	-40	0	
Variation cumulée	-29		-104	-184	-221	-261	-261	-1060

▪ La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

La DSR est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Le calcul tient compte du potentiel financier par habitants, de la longueur de la voirie et du nombre d'enfants de 3 à 16 ans.

La commune a perçu en 2017 la somme de 77.470 euros, pour 2018, nous prévoyons 80.000 euros.

▪ La Dotation nationale de péréquation (DNP)

La DNP comprend deux parts : une partie dite « principale » qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier et une part dite « majoration » plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux nouveaux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle.

Nous constatons, depuis 2015, percevoir 90% de la somme perçue l'année précédente. Nous pouvons donc prévoir de recevoir 50.000 euros en 2018

	2014	2015	2016	2017	Prévisions 2018
DGF	559 678	485 184	404 123	367 991	328 197
DSR	61 235	67 887	72 580	77 470	80 000
DNP	75 710	85 292	62 069	55 862	50 000
	696 623	638 363	538 772	501 323	458 197

Les « AUTRES DOTATIONS » proviennent :

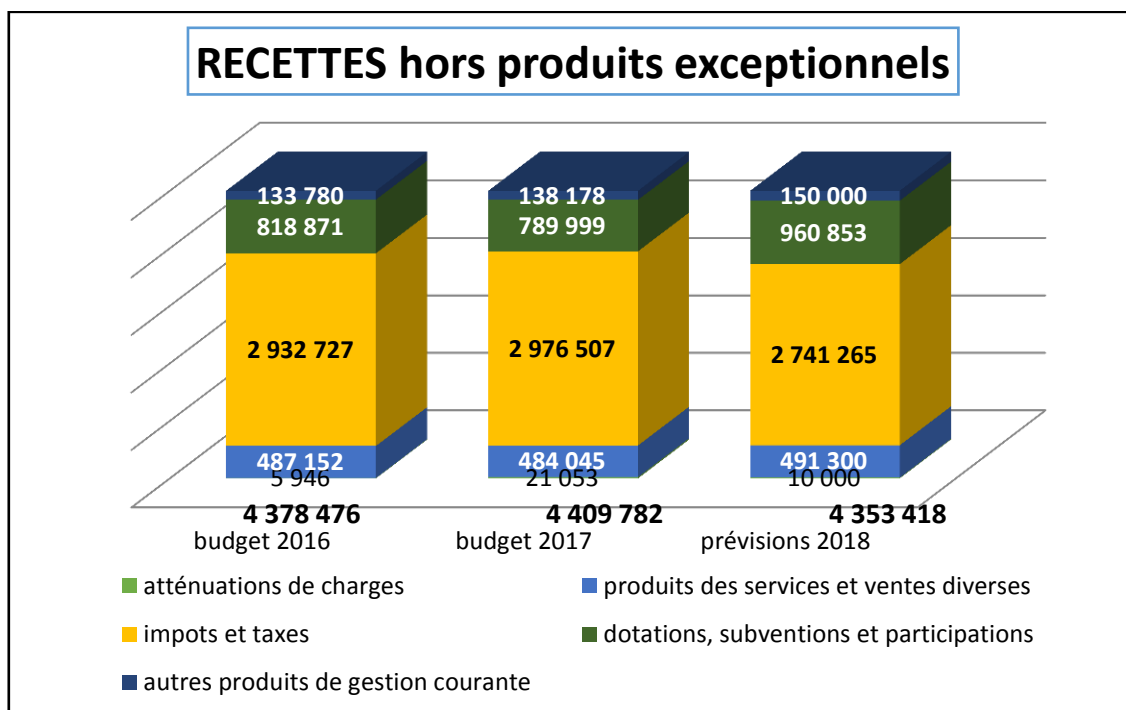
- de la participation financière de la CAF pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs, nous estimons ce poste à 170.000 euros ;
- d'allocations compensatrices, destinées à compenser les pertes de recettes liées aux exonérations de fiscalité locale décidée par le législateur (Taxe foncière, et d'habitation etc.) soit un montant prévisionnel de 317.656 euros y compris 251k€ de Taxe d'Habitation ;
- de dotations de la région et communes. Nous estimons recevoir 15.000 euros dont la convention avec Larmor-Baden.

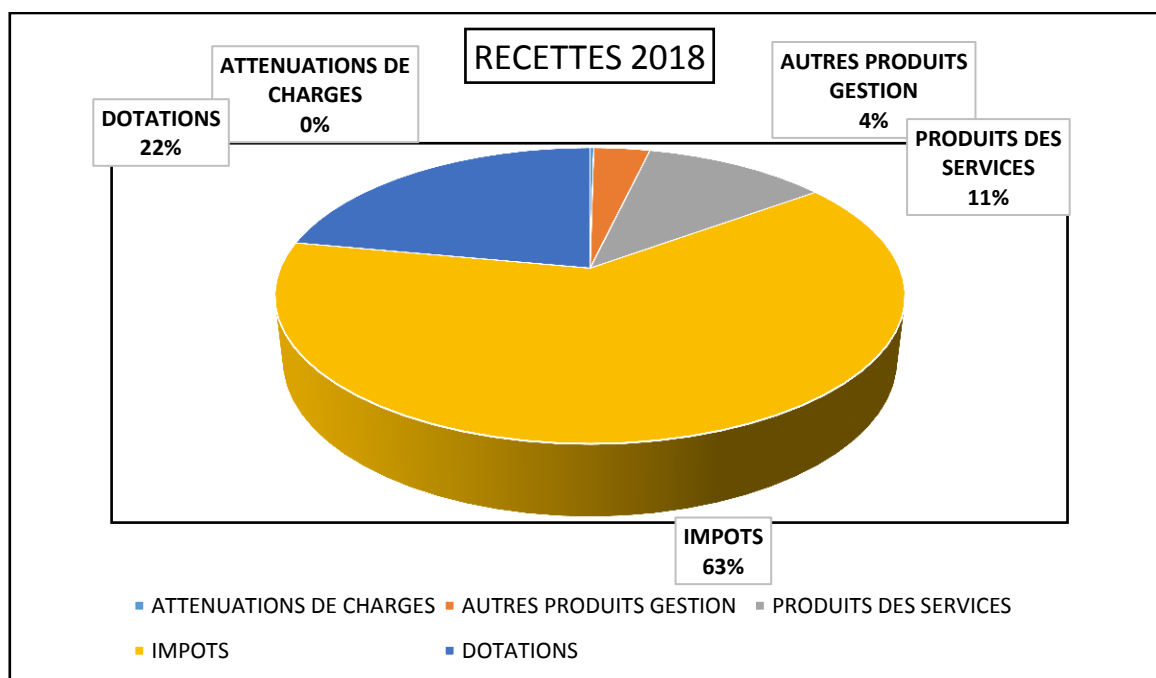
Ce poste « DOTATIONS » se monte à 961k€

Les « PRODUITS DE SERVICES » et ventes diverses regroupent les différentes redevances d'occupation du domaine public, les droits et services à caractère culturel, à caractère de loisirs et périscolaires ainsi que le remboursement de frais par le CCAS. Pour 2018, nous espérons une recette de 491.300 euros.

Concernant les autres « PRODUITS DE GESTION », nous retrouvons les loyers des immeubles pour 150.000 euros. Y compris les revenus supplémentaires du fait de l'implantation de nouveaux bâtiments dans la zone d'activités de Toulbroche.

Les « ATTENUATIONS DE CHARGES » de 10.000 euros correspondent aux remboursements de frais de personnel (congé maladie).





• LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors charges exceptionnelles

Nous continuons nos efforts dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Des réflexions ont déjà été initiées concernant la renégociation de contrats telles que les assurances, les télécommunications, l'énergie, la maintenance de nos photocopieurs, etc.

LIBELLE	budget 2016	budget 2017	prévisions 2018	% 2018/2017
011 -Charges à caractère général	895 244	921 651	863 584	-6.30%
012-Charges de personnel et frais assimilés	1 761 065	1 863 548	1 822 310	-2.21%
65-Autres charges de gestion courante	544 718	559 969	637 000	13.76%
66-Charges financières	211 250	217 000	192 469	-11.30%
042-Dotations aux amortissements	181 072	190 895	191 000	0.06%
Atténuations de produits		34 818		-100.00%
022-Dépenses imprévues	27 527	50 000	50 000	
TOTAL GENERAL	3 620 876	3 837 881	3 756 363	-2.12%

Les charges représentent :

	2018
Les charges à caractère général	22,99%
Les charges de personnel	48,51%
Les charges de gestion courante	16,96%
Les charges financières	5,12%

Les autres charges

6,45%

➤ Les charges de personnel :

2018 : 1.822.310 euros

Nous prévoyons 4% d'augmentation par rapport à la masse salariale réalisée en 2017.

➤ Les charges à caractère général :

2018 : 863.584 euros

Les charges regroupent les dépenses relatives aux achats de fluides et énergies, à l'entretien des terrains de sport, des bâtiments et de la voirie, à l'alimentation, aux honoraires, télécommunication, et aux fournitures diverses. Malgré tous nos efforts pour diminuer nos charges, nous devons palier à certaines dépenses telles que la maintenance de nos équipements informatiques (nouveau logiciel NOE pour la facturation périscolaire).

➤ Les autres charges de gestion courante :

Ce poste comprend :

- la subvention du CCAS qui s'élève à environ 410.000 euros. (aide à la fermeture de la maison des aînés) ;
- les subventions pour 115.000 euros (associations badennoises et le contrat d'association de l'école privée) ;
- les indemnités des élus y compris les cotisations pour un montant de 112.000 euros.

➤ Les charges financières :

Pour 2018, les charges financières s'élèveraient à 192.469 euros.

➤ Les atténuations de produits

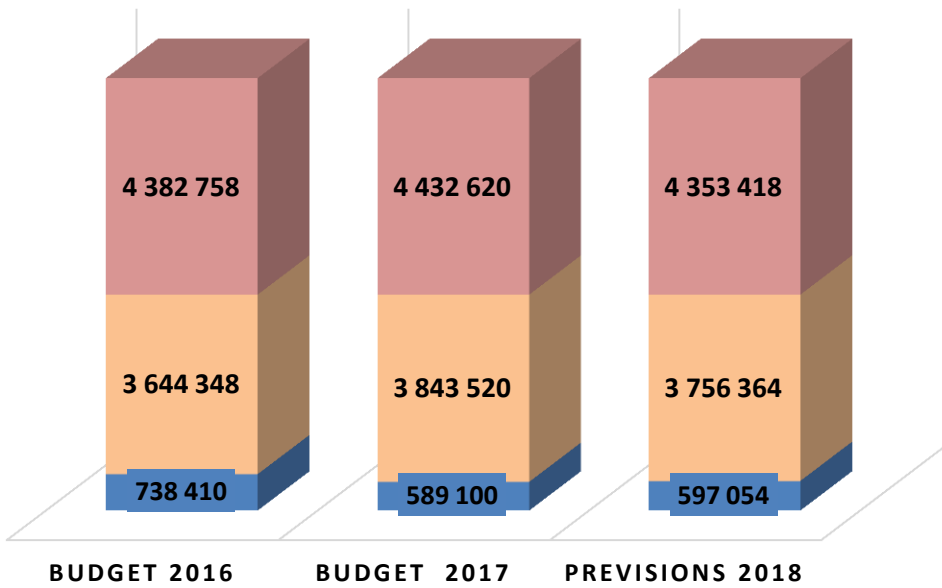
Pour 2017, nous avons payé 34.818 euros de pénalités pour les logements sociaux. Suite au décret n°2017-1810 du 28 décembre 2017 pris pour l'application du III de l'article L.302-5 du code de la construction et de l'habitation, nous sommes exemptés pour 2018 et 2019.

L'AUTOFINANCEMENT

Celui-ci est issu du résultat de la section de fonctionnement : produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Cet excédent constitue des ressources propres et définitives pour le financement des investissements et évite le recours à l'emprunt.

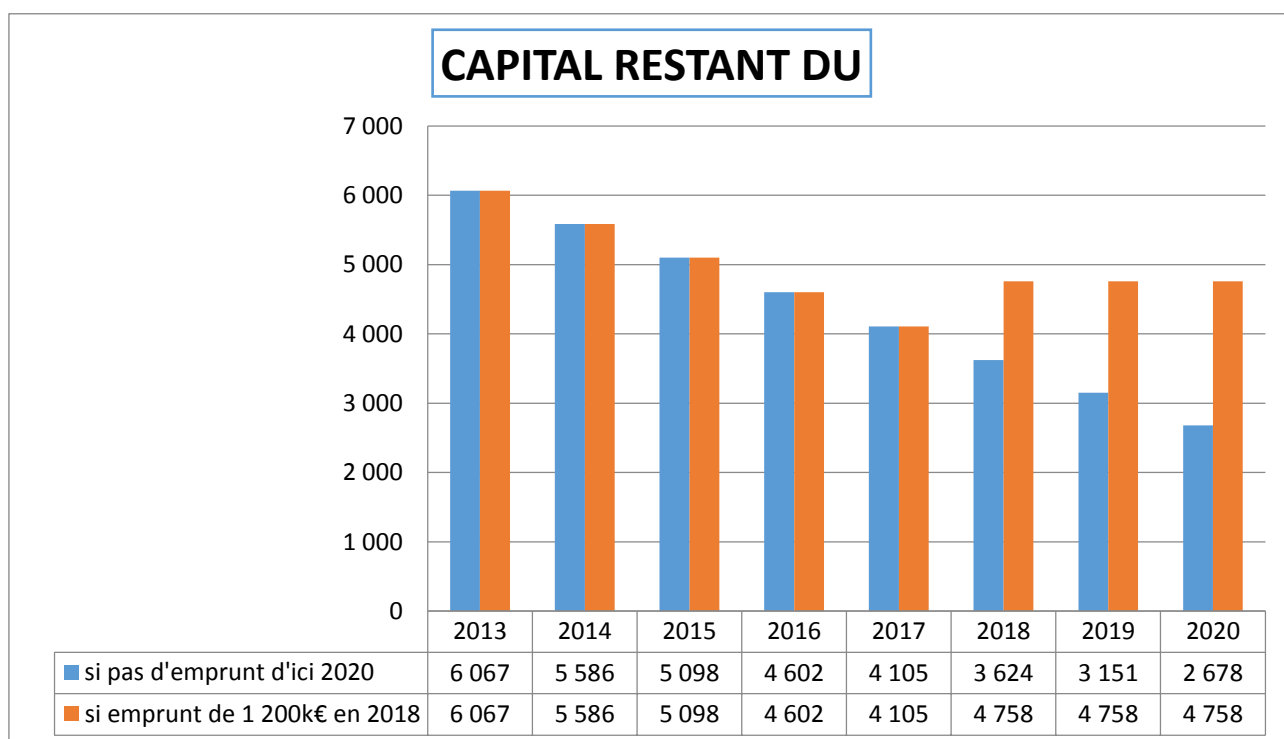
AUTOFINANCEMENT

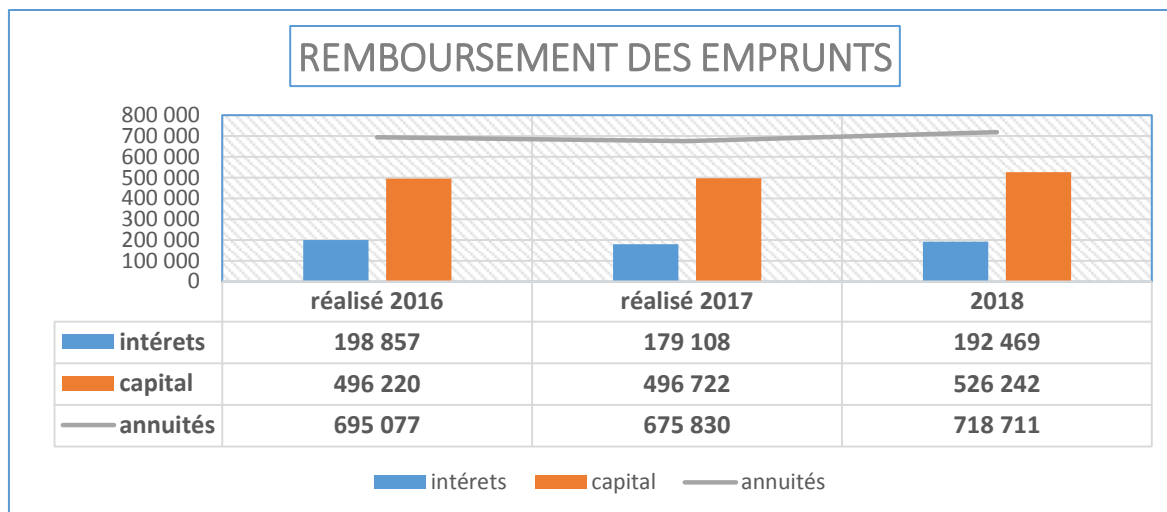
■ CAF ■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT



	budget 2017	prévisions 2018
CAF : Recettes - dépenses de fonctionnement	589 100	597 054
EPARGNE BRUTE : CAF + amortissements	779 995	788 054
EPARGNE NETTE : épargne brute - remboursement du capital	249 995	261 812
EPARGNE DE GESTION : épargne brute - charges financières	562 995	595 585

L'ENDETTEMENT





La dette au 31/12 par rapport à l'épargne serait de :

	2015	2016	2017	2018	2019
EPARGNE BRUTE	5	4	5	6	6
CAF BRUTE	5	4	7	8	8

Ces ratios expriment la capacité de désendettement de la collectivité en nombre d'années :

Moins de 6 ans	zone verte
De 6 à 12 ans	zone médiane
De 12 à 15 ans	zone orange
Plus de 15 ans	zone rouge

La capacité de désendettement (ou ratio de solvabilité) est non seulement stable mais d'un très bon niveau, et assez loin du niveau d'alerte habituellement retenu (12 ans) et très éloigné du seuil d'insolvabilité (15 ans).

Cet acquis nous permet de poursuivre notre politique d'investissement sans mettre à mal nos équilibres financiers.

	2017	2018
Nombre d'Habitants	4 611	4 611
Dette par habitant	890	1 032

B. INVESTISSEMENT

LES PREVISIONS EN MATIERE DE RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées :

- De la CAF de l'année N-1 ;
- De la taxe d'aménagement due sur chaque permis de construire ou déclaration de travaux ;
- Du FCTVA, principale contribution de l'Etat aux dépenses d'investissement des collectivités locales ;
- Des subventions en provenance de l'Etat, de la Région, du Département ou d'autres organismes ;
- Des amortissements ;
- Des emprunts.

LES PREVISIONS EN MATIERE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2017	réalisé 2017	2018	2019	2020
Portage foncier Le Pré du Bois			110 530,00		
Frais d'études PLU	54 115,20	29 173,14	25 000,00		
Autres frais études et insertion	43 084,80	25 241,62	23 500,00	23 500,00	23 500,00
Logiciels	21 734,00	21 445,70	16 700,00	10 000,00	10 000,00
Acquisitions de terrains	27 001,00	1 071,60	110 000,00	110 000,00	110 000,00
Acquisitions de foncier bâti	479 539,00	489 022,83	260 000,00	250 000,00	
Aire de jeux	9 105,00	420,07			
Création d'un plateau multisports	50 000,00		50 000,00		
Création d'un skate Park			15 000,00		
Signalétique	138 180,00	4 783,18	130 000,00		
Programme AD'AP bâtiments municipaux	15 455,00	15 308,60	7 100,00		
Matériel technique	13 895,00	2 589,28	47 000,00	10 000,00	5 000,00
Véhicule électrique	24 000,00	29 342,84		24 000,00	
Matériel informatique	18 674,00	16 220,31	15 000,00	10 000,00	10 000,00
Autres matériel bureau-équipements	18 025,00	8 659,40	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Divers mobiliers	11 905,00	9 855,64	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Divers matériels	20 665,00	22 070,75	21 105,00	20 000,00	20 000,00
Sonorisation salles	20 663,00	9 040,87	15 000,00	5 000,00	
Table d'orientation			8 000,00		
Construction rue des artisans	497 745,00	597 387,47	100 000,00		
Centre technique	110 000,00				
Travaux sur bat location	7 068,00	10 405,50	15 000,00	5 000,00	5 000,00
Travaux DAB			35 000,00		
Démolition ADMR	30 000,00	26 454,79			
Maison de santé	33 933,00	33 932,20			
Chapelle PEN MERN	255 124,00	159 481,29	80 000,00		
Salle omnisports (réparation du plafond)	66 049,00	6 649,92	30 000,00		
Toilettes dans la cour de l'école			10 000,00		
Rest. scolaire-Espace jeunes-pole musique	40 000,00	1 494,00	200 000,00	800 000,00	2 000 000,00
Station camping- cars			30 000,00		
Parking Port Blanc	0,00		85 000,00	85 000,00	
Travaux mur de défense contre la mer	40 000,00		40 000,00		
Sentiers côtiers	10 815,00		20 815,00	10 000,00	
Parking des sept îles			20 000,00	20 000,00	

	BP 2017	réalisé 2017	2018	2019	2020
Voirie et maîtrise d'œuvre PRE DU BOIS – Résidence des seniors			163 000,00		
Marché voirie	405 249,00	382 013,94	360 000,00	360 000,00	360 000,00
Participation EADM et logements sociaux Port Blanc	10 969,00	10 969,00	88 000,00		
SIAEP Port Blanc	35 000,00		70 000,00		
Eclairage public	50 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Autres immobilisations dont- réseau-SDEM	308 343,57	9 177,44	167 475,00	167 475,00	160 000,00
Total	2 916 336,57	1 922 211,38	2 454 225,00	1 995 975,00	2 789 500,00

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES MOUILLAGES

❖ PREVISIONS EN MATIERE D'EXPLOITATION

Recettes

Les recettes d'exploitation sont majoritairement constituées de redevances et les locations de mouillage versées par les usagers. En 2018, elles sont estimées à 195.000 euros.

Dépenses

Les dépenses d'exploitation sont essentiellement consacrées au règlement de la redevance d'occupation du domaine public pour 50 000€, au marché de vérification des mouillages pour 37.000 euros et aux frais de personnel que l'on peut estimer à 54.000 euros.

❖ PREVISIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Recettes

Les recettes d'investissement sont constituées des dotations aux amortissements pour 19 110€ de la prévision d'excédent d'investissement reporté ainsi que du virement de la section de fonctionnement.

Dépenses

Pour 2018, les dépenses d'investissement concernent l'acquisition du navire de servitude intercommunal.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA CHESNAIE

La commercialisation des lots se poursuit au prix de 150 € le m². Un lot a été vendu en 2017, deux lots font l'objet d'un compromis de vente 2018 allée des Saules et rue de la Chesnaie. Il resterait 6 lots rue de la Chesnaie.

Le montant des travaux restant à réaliser s'élève à 45k€ auquel il conviendra d'ajouter des travaux supplémentaires apparus en cours de chantier.

Les autres prévisions budgétaires sont consacrées à des écritures de stock.

Vu l'information de la commission des finances en date du 23 janvier 2018,

Considérant l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, qui indique qu'il est pris acte du débat d'orientation budgétaire « par une délibération spécifique »,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2018.

Fait à Baden, le 6 février 2018
Le Maire,
Michel BAINVEL